

Infos communales

EDITO

Les mois de Juillet et Août devaient permettre de faire une pause, pour oublier les préoccupations quotidiennes et se préparer à mieux affronter le dernier tiers temps de l'année 2011.

Je souhaite au plus grand nombre d'entre vous d'avoir pu profiter pleinement de ce salubre intermède.

Hélas, cette chance n'est pas universelle.

Le soleil (quand il veut bien se montrer) « ne brille pas pour tout le monde ». Il n'efface pas la pauvreté, il ne guérit pas, il n'est maître d'aucune vie et ne peut éviter les drames tels que la disparition d'un être cher.

ÉTÉ ou pas ÉTÉ, vacances ou pas vacances, les chemins sont parfois très escarpés.

Tous ceux qui ont connu la souffrance ou la peine devraient pouvoir compter sur une présence, un réconfort, une main tendue, pour éviter que cette saison moribonde ne se transforme en souvenir insupportable.

Ce petit journal se veut porteur d'un message de réconfort, mais il se doit également de remplir une mission prioritaire : rendre compte, informer, commenter les sujets présentant un réel impact sur la vie de notre cité.

C'est ici que se dispersent les dernières senteurs de l'été. Les rubriques qui vont suivre souvent préoccupantes ne laissent planer aucun doute : **la vie quotidienne a bien repris son cours.**

Le MAIRE



LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Un sujet capital qui découle d'une loi et peut avoir une importance déterminante pour l'avenir de notre commune.

En 2010, on en parlait, on imaginait tous les cas de figure. En 2011, le problème est posé et les décisions doivent être prises.

Chaque préfet de région a reçu du gouvernement des pouvoirs spéciaux pour examiner et réaménager la carte des intercommunalités.

Le 14 février dernier, un volumineux rapport traitait des enjeux et dressait le constat pour notre arrondissement d'AVESNES :

- 1 communauté d'agglomération (Maubeuge-Val de Sambre)
- 11 communautés de communes (dont notre Communauté de communes Sambre Avesnois, composée de 10 communes : Hautmont, Berlaimont, Beaufort, Boussières, Ecuelin, Eclaibes, Limont-Fontaine, Saint-Rémy-Chaussée, Saint-Rémy du Nord, Sassegnies).

Deux communautés de communes dont la nôtre présentaient une discontinuité de territoire (géographiquement Berlaimont n'est pas attaché directement à l'une des 9 communes associées).

Selon le rapport, l'existence de 12 E.P.C.I. traduisait une situation d'émiettement à l'échelon du territoire.

Les propositions d'évolution de la Carte Intercommunale.

Le schéma proposé pour l'arrondissement d'AVESNES s'articule au tour d'une communauté d'agglomération à caractère urbain et deux communautés de communes à caractère rural.

Dans ce projet, BERLAIMONT et toutes les autres communes de la C.C.S.A. sont intégrées à la nouvelle communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, qui comportera 41 communes et 135 115 habitants.

Les communes devaient délibérer avant le 12 août sur ce projet qui avait reçu l'accord d'une commission départementale spécialement créée pour examiner les choix du préfet et ensuite les propositions de chaque commune.

Le 21 juin notre conseil municipal a délibéré et prononcé un avis **défavorable**. Il a bien été constaté une discontinuité de territoire, mais suggéré que quelques communes nous soient rattachées pour remédier à cet état de droit.

Le conseil municipal a accepté qu'une précision soit portée dans le texte de la délibération. Il n'est pas question de nous imposer une intégration à n'importe quel E.P.C.I. sans discussion préalable portant sur les problèmes financiers et les problèmes de compétences.

La C.C.S.A. nous a été d'un grand secours lors notamment de la restructuration du site AKERS. La gestion de la C.C.S.A. se révèle très saine porteuse de projets économiques ; l'endettement est réduit à sa plus simple expression.

Pourquoi changer ce qui marchait bien ?

Nous sommes face à une politique territoriale décidée par le gouvernement. Dans cette prise de décision, la volonté de réforme ne semble plus tolérer le mode actuel de coopération intercommunale et bannit formellement les discontinuités de territoire.

Les communes opposant un refus sont nombreuses dans le département du NORD.

Projet du préfet et propositions des communes seront soumis à l'approbation de la Commission Départementale en Octobre 2011.

Il n'est pas certain que notre sort soit fixé pour la fin d'année.

Quant à la mise en place d'une éventuelle réforme, elle est prévue au plus tard avant la fin du premier semestre 2013.

Vous serez rapidement tenu au courant de tout développement ultérieur.

Le Maire

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET VOIRIES

PLACE MANDRON, RUE DE TURENNE, RUE DES BERCEAUX

La commune est maître d'ouvrage en ce qui concerne la réfection des voiries et trottoirs et l'enfouissement des lignes électriques.

La C.C.S.A. assume la compétence assainissement.

Dès l'ouverture des premières tranchées pour l'enfouissement des lignes électriques, les petites parties de réseaux d'assainissement mises à nu sont apparues en très mauvais état. En raison d'incidents répétés, le passage de la caméra sur l'ensemble des circuits s'est révélé indispensable. Les rapports d'inspection télévisée décrivent des situations catastrophiques. Sur certains tronçons, la caméra a même été arrêtée dans sa progression en raison des effondrements ou des décentrages.

Le bureau d'études désigné par la C.C.S.A. a entamé le chiffrage des réfections. Il semble qu'une remise à neuf complète assurerait plus de fiabilité.

La décision d'arrêt de chantier a du être prise après les dernières interventions sur les réseaux aériens électriques.

Arrêt ne signifie pas abandon, la commune est prête à envisager toutes les solutions, même celles l'engageant financièrement, pour le redémarrage du chantier.

En ces périodes de congés, il n'est pas possible de fixer une date. Nous accordons une priorité essentielle à trouver une solution et à créer le moins de désagrément possible à tous les riverains.

La commune n'est responsable de rien, elle se trouve devant une situation totalement inattendue, vis-à-vis de laquelle il faut appliquer une solution radicale pour les cinquante prochaines futures années.

Si le chantier devait être arrêté pour une période de plus de deux mois, le marché hebdomadaire serait rétabli place de la Mairie.

La décision sera prise en septembre, vous en serez avertis.

LA PLACE DE LA POSTE

Le commencement des travaux dépendait de la date de fin de chantier de la rue de Turenne, pour des raisons de sécurité routière en centre ville (normalement fin octobre).

Le bureau d'étude doit rendre sa copie définitive en septembre.

Des questions ont été posées et des inquiétudes se font jour. Il n'est pas question d'ôter une seule place de stationnement. Une partie de la cour de la poste sera reprise pour créer un emplacement arboré. Le mur de plaques en ciment disparaîtra au profit d'une clôture plus en rapport avec l'architecture de cette place. Les murs encadrant latéralement la place seront traités. Il sera profité de la rénovation de l'éclairage électrique pour enfouir le réseau de distribution.

Vu le retard considérable des travaux rue de Turenne, il serait trop optimiste de prévoir l'ouverture du chantier avant mars 2012.

RÉNOVATION DU PARKING DU COLLEGE.

Imposée par la nécessité de repenser le stationnement des bus de transports scolaires, réclamée avec insistance par le Principal du collège, cette rénovation doit apporter plus de sécurité en créant un sens de circulation piétonnière et en évitant les stationnements dangereux. Quelques travaux de voirie ne permettront pas la réalisation totale avant les vacances de Toussaint.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE

Il sera réalisé au fond et sur la gauche du cimetière actuel, dans une prairie appartenant à la commune.

Un cabinet de géomètre architecte s'est vu confier l'élaboration du plan.

Une première esquisse permet d'envisager la réalisation d'environ 250 emplacements.

Une étude géologique du terrain constituera la seconde étape.

Enfin, bien qu'il ne s'agisse que d'une prolongation du cimetière actuel, une enquête publique est obligatoire. Il faut compter trois mois pour sa réalisation. A ce délai, il faut ajouter le temps requis pour la passation du marché.

Quelques rappels ...



Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux chez les particuliers

En ces périodes d'été, il s'agit d'une question fréquemment posée.

Les déchets de jardins et de parcs suivent le sort des déchets ménagers.

Une fois encore, il faut évoquer un article du règlement sanitaire départemental. Il s'agit de l'article 84 qui dispose qu'il est interdit de brûler des déchets ménagers et par assimilation, les déchets de jardins et de parcs.

L'élimination des déchets ménagers incombe aux communes ou à leur groupement.

Le particulier doit en conséquence utiliser les moyens mis à sa disposition pour éliminer ses déchets (collecte au porte à porte, apport volontaire en déchèterie).

Je ne doute pas de la surprise que peut causer cette réponse. Il faut savoir que le maire n'a pas le pouvoir d'accorder des dérogations lorsque l'on est en présence du règlement sanitaire départemental. Il est chargé de veiller au respect de l'interdiction.

Chacun doit savoir évaluer le poids du danger qu'il fait courir en cas de proximité des habitations, en cas de sécheresse facilitant l'embrasement, en cas d'absence de points d'eau ou de défaut de surveillance du

brasier.

Dans la majorité des cas, lorsqu'un feu indispose ou présente une gêne, la police intervient en urgence suite à information de tiers.



Les bruits de voisinage

Deux questions sont fréquemment posées à nos services :

« A partir de quelle heure ? » et « Jusqu'à quelle heure peut-on effectuer des travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne aux voisins (par exemple : bétonnière, tondeuse, etc ...) ? »

Réponse : en semaine : de 8 h à 20 h ;

les dimanches et jours fériés : de 9 h à 13 h.



Environnement

Certaines imperfections de comportement civique, certaines interrogations portées à notre connaissance obligent à revenir sur des problèmes déjà traités antérieurement.

Les déjections canines

Que ce soit au centre bourg, dans les hameaux ou dans certaines rues en impasse, certains de nos concitoyens se plaignent des désagréments auxquels ils ont à faire face, en raison du comportement désobligeant de promeneurs laissant à leurs chiens le libre choix de décider du lieu de dépôt de leurs déjections.

Ces pauvres bêtes mal éduquées ne sont responsables de rien, par contre leurs maîtres sont répréhensibles car ils enfreignent le règlement sanitaire départemental.

Ils ont l'obligation de laisser les chaussées en bon état, en ramassant les déchets de leurs bêtes.

Vous allez penser « Le maire n'a rien d'autre à faire que de s'occuper de la chasse aux crottes ? »

Soyez assurés du contraire, mais le problème prend de l'ampleur, à un point que certaines plaintes ont été acheminées vers les services de Monsieur le Préfet de Région.

La réaction n'a pas tardé : le maire est chargé de relever les infractions au règlement sanitaire départemental.

En l'occurrence les motifs invoqués relèvent des articles 99.2 et 99.6 dudit règlement.

Il m'est demandé d'effectuer des investigations sur place et d'établir un compte-rendu.

Il m'est rappelé qu'en cas de non respect du règlement, un procès verbal peut être établi et transmis au procureur de la république, afin que soient engagées des poursuites pénales (dixit la note préfectorale).

Le Directeur général de la santé publique a bien sûr raison mais évitons de faire perdre du temps au maire, à la police, au procureur de la république. Gardons notre ville propre et ne nous exposons pas au ridicule d'une sanction.

Amis de la gente canine, pour la promenade de vos toutous, munissez vous de sachets en plastique.

D'avance merci.

Les Poubelles

Un arrêté municipal en date du 5 Avril 2007 fixe les jours et heures de dépôt des poubelles sur les trottoirs face aux habitations :

« Les récipients d'ordures ménagères seront déposés au droit des habitations à partir de 14 heures le mercredi, jusqu'au vendredi huit heures de la même semaine ».

Le ramassage ayant lieu le jeudi, cette plage de temps permet à chaque ménage de s'organiser pour entrer et sortir les poubelles. Un gros effort de civisme a été réalisé au fil du temps dans notre commune. Hélas, il faut constater quelques « petits îlots de résistance ». Il n'est pas acceptable de laisser en permanence les poubelles sur la voie publique.

Il se peut que de nouveaux arrivants dans notre commune ignorent la mesure prise dans le cadre du règlement sanitaire départemental.

Une copie de l'arrêté, accompagnée d'un courrier, sera déposée dans les boîtes aux lettres des personnes ne respectant pas l'obligation de rentrer les poubelles après passage de la collecte

Il s'agit d'un geste simple qui va dans le sens de la qualité de l'environnement et de notre cadre de vie.

Equipes municipales

Travaux centre culturel Le Berlaymont

Grand bâtiment

- ✘ Réfection totale du plancher et du revêtement sol du local occupé par Familles Rurales
- ✘ Pose d'un plafond suspendu au local Saint Vincent de Paul
- ✘ Remplacement de 8 fenêtres
- ✘ Remplacement de la porte du local Pétanque – Crosse au but
- ✘ Réfection des peintures des fenêtres du rez-de-chaussée
- ✘ Séparation des circuits de chauffage de la salle des banquets et du reste du bâtiment

Club de l'amitié

- ✘ Remplacement de la porte d'entrée du local
- ✘ Pose d'une chaudière à condensation
- ✘ Pose d'un espace toilettes

Local de l'amicale laïque – bridge

- ✘ Pose d'une chaudière pulsatoire
- ✘ Cloisonnement du local chaufferie
- ✘ Réfection des peintures des portes et fenêtres



Autres travaux

- ✘ Réfection des escaliers des ateliers municipaux
- ✘ Pose d'étagères à l'école maternelle
- ✘ Pose de nouvelles étagères à la bibliothèque
- ✘ Réparation des tribunes du stade
- ✘ Installation du talus rue Louis Dubocq et fleurissement
- ✘ Pose de poteaux pour suspensions florales Grand'Rue
- ✘ Panneaux pour entreprises
- ✘ Suppression des pavés côté classes à l'école de Mormal
- ✘ Réfection de l'escalier menant à la cité de Leuze

CADRE DE VIE

CADRE DE VIE

Talus rue Louis Duboc



La réhabilitation de ce 2^{ème} talus avait plusieurs objectifs :

- ⊗ Consolider le talus et stabiliser les terres
- ⊗ Mettre en œuvre un décor avec des couleurs, des volumes rythmés, pour avoir un décor végétal intéressant toute l'année.



- ⊗ Limiter les arrosages et l'entretien (pose de film)
- ⊗ Réduire le coût de revient avec des plantes vivaces.



Travaux de terrassement et consolidation effectués par l'entreprise Bertrand.
Pose du film, plantations et entretien par les employés de la commune.
Plants fournis par les serres de Bavay.

Grand'rue

Qu'allait-on faire dans la Grand'rue pour la rendre un peu plus agréable ?



Une petite plantation de 8 mâts à deux crosses pour un fleurissement suspendu a été choisie.



Renouvellement de 2 plates - bandes à l'église

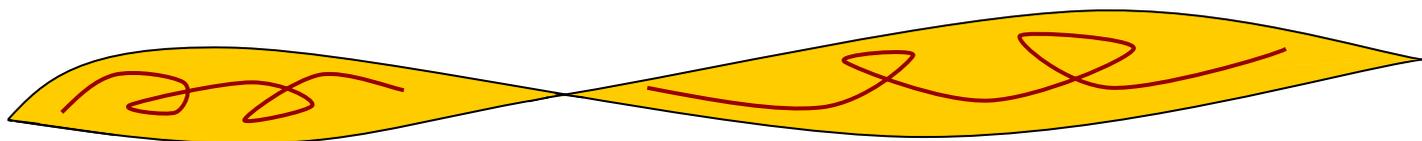
A base de dahlias, lys, cannas..... L'une avec des teintes jaunes, vertes acidulées et bleues ; l'autre avec des tons chauds et des feuillages foncés, elles auraient du donner une note joyeuse à ce parvis.

Malheureusement l'une d'elles a été vandalisée et a souffert.

Elle a beaucoup de mal à guérir. Espérons une belle arrière saison !



Un petit point de fierté, le comité départemental du tourisme de passage dans la ville pour les maisons fleuries nous a encouragé et félicité pour l'effort de fleurissement dans la commune.



Maisons illuminées 2010

REMISE DES PRIX le 11 février 2011

19 PARTICIPANTS, toutes catégories confondues.

Tous les participants ont reçu un bon d'achat à prendre chez les commerçants et un diplôme offerts par la mairie.

- * 1^{er} PRIX catégorie fenêtres : M. & Mme BOULANGER
- * 1^{er} PRIX catégorie fenêtres et façades : M. & Mme CHANDELIER
- * 1^{er} PRIX catégorie maisons et abords : M. & Mme DAUBERSIES
- * 1^{er} PRIX catégorie maisons de commerce : M. DEBIONNE SEBASTIEN



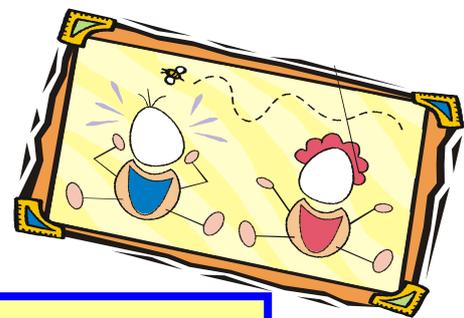
Autres lauréats :

DUPONT Marie, DUCARNE Eric, DUCARNE Léon, UNISSART Josette, CAILLEAUX Christine, LOCQUENEUX Pascale, FOURCROY Pierre, SERRAULT Nicolas, LALINNE Carmen, MARIE Serge, HOEL Colette, DUCARNE Guy, CAMBRELENG Sylvie, DOISON Bernard, MERCIER Fabienne.

Merci encore de participer à l'embellissement de la ville par vos créations lumineuses ou florales. Place à votre imagination en fin d'année pour les illuminations.

Les participants au concours des maisons fleuries recevront une invitation personnelle pour la remise des prix.

Halte-garderie Les p'tits z'oms



Rue Neuve
59145 BERLAIMONT
tel: 03-27-57-50-88
ou 03-27-67-31-63

De trois mois à quatre ans

C'est où? C'est quoi?...

Ouverture

Lundi: 13^h30 - 17^h
Vendredi: 13^h30 - 17^h
Jeudi: 8^h30 - 11^h30
et 13^h30 - 17^h



Ouvert en Juillet — Fermeture les 3 premières semaines d'Août

Ce qui se passe lors d'une demi-journée à la halte...



Le petit train
de
« Qui est là
aujourd'hui? »

L'expression corporelle :

danse,
motricité, jeux de doigts et
comptines à danser, maisons
en carton, cabane à balles...



Les ateliers du goût :

préparation et dégustation
ensemble au moment
de la collation...



La musique :

découverte et manipulation
d'instruments, écoute de CD divers
(relaxation, comptines,
classique, musiques festives...)

Les arts plastiques :

peintures
individuelles ou
collectives, avec
différents outils,
crayonnage,
gommettes...

Venez confier vos enfants à **Laetitia, Educatrice de Jeunes Enfants**, et **Dorothee, Auxiliaire de Puériculture**, avec qui ils viendront passer, en toute sécurité, un moment de **jeux**, de **rencontres** et de **découvertes**, dans un cadre différent du cercle familial.

La garderie périscolaire

UN SUCCES
POUR CE NOUVEAU
SERVICE...



27 familles de Berlaimont ont fréquenté le service de garde, en dehors du temps scolaire.

Cathy, Marylène et Laurence ont accueilli les enfants, à partir de 7 h 30 le matin et jusqu'à 18 h le soir, dans les locaux de la cantine.

Noël, Pâques, fête des mères et des pères ont donné à tous l'occasion de créer de petites réalisations qui ont ravi les parents.

La remise des dictionnaires aux futurs sixièmes



Visite de l'assemblée Nationale avec les CM1-2 de Melle VILLEROY



Jeudi 16 juin, accompagnés de M. le Maire et de quelques membres du Conseil Municipal, nous sommes allés à Paris.

- ☒ Visite guidée de l'assemblée nationale par M. BATAILLE.
- ☒ Pique nique au pied de la Tour Eiffel
- ☒ Promenade en bateaux mouches



Merci à la municipalité de nous avoir offert cette belle journée.

Parcours du coeur

Vendredi 1 avril : spécial « écoles »

14 enfants de CM1 – CM 2 de l'école Saint Michel
 24 enfants de CM2 de l'école de Mormal
 32 enfants de CM2 de l'école primaire de Pont sur Sambre
 48 collégiens de 6^{ème}
 ont pu découvrir différents ateliers :

1^{er} atelier : Film sur le cœur pour les CM et fonctionnement du cœur pour les 6^{èmes}

2^{ème} atelier : Les produits bons ou mauvais pour le cœur

3^{ème} atelier : Premiers gestes de secours et utilisation d'un défibrillateur par la protection civile

4^{ème} atelier : utilisation d'un vélo sur un parcours par le club cyclo

5^{ème} atelier : relais avec conduite de balle de basket et tir au panier

6^{ème} atelier : relais avec conduite de balle au pied

Le conseil municipal remercie les 40 personnes présentes ce jour là pour encadrer les enfants.

Dimanche 3 avril

45 présents. 20 personnes pour l'encadrement et la sécurité et 25 personnes qui ont eu le courage de braver la pluie et le froid.

VTT 15 km : 5 VTT 30 km : 1 Cyclo 20 km : 5 Cyclo 42 km : 5 Marche 6 km : 5 Marche 9 km : 3 Marche 12 km : 1

Le plus jeune : BAYART Romaric 9 ans a fait le VTT 15 km. Le plus âgé : M. RIGOUT Gabriel 76 ans a fait la marche de 9 km.

Les associations les mieux représentées sont la protection civile (surveillance et marche) et le radio club (surveillance sur les parcours)



Voyage des aînés



Visite de la cathédrale

Mercredi 25 mai
 AMIENS
 240 participants

ou

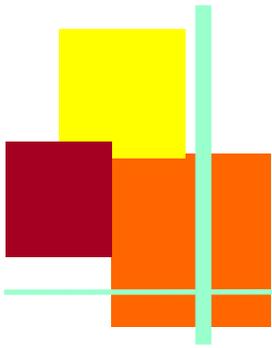


Balade sur la Somme
 à bord du Picardie

Suivi d'un repas spectacle

« A la belle époque » à BRIQUEMESNIL.





COMMISSION JEUNES

19
Avril



Organisée à la salle des sports ,
cette journée récréative a réuni plus de 170 jeunes Berlaimontois
dans un monde de structures gonflables : toboggan, parcours d'obstacles, joutes, sumo,...
Tous ont pu s'amuser librement dans la ou les structures de leur choix, sous la surveillance
de bénévoles, de secouristes et de parents qui ont pu constater que les jeunes Berlaimontois
débordaient d'énergie.

A la fin d'une journée très riche ... et fatigante pour tous, une seule question se posa
pour beaucoup de participants : " les jeux reviennent quand ? "

Réponse ... Bientôt, c'est promis !

10
Juillet



48 jeunes berlaimontois ont embarqué direction Walibi
dans le cadre d'une sortie en semi autonomie.

Ils ont pu profiter des nombreuses attractions du parc en toute liberté, la seule
contrainte majeure étant souvent l'interminable file d'attente pour accéder aux attractions.
Leurs choix...les attractions à sensation évidemment : le « loup garou », le « Calamity Jane »,
le « dalton terror », le « vampire » et les attractions les plus amusantes, celles qui mouillent
copieusement leurs amis : les bûches du « flash back » et la « radja river ».

Bilan de la journée : neuf heures d'amusement, de détente et de cris...pour un groupe satisfait
de sa journée et prêt à repartir dès que possible.

Rendez vous donc l'an prochain pour cette sortie « parc d'attractions »
pour une destination encore inconnue
(vos suggestions sont toujours les bienvenues).

EVENEMENTS

MUSICAUX

Les « Années 60 »

Plus de 150 spectateurs séduits par les tubes de toute une génération
interprétés par la troupe « **A tous chants** »



8
Mai



Emile et Images

Pour la fête de la musique 2011, Berlaimont a eu l'honneur

d'accueillir le samedi **18 Juin**

le célèbre groupe **Emile et Images**.

Pour assurer la réussite de ce concert, le travail a débuté dès la fin d'année 2010 et a nécessité l'implication de nombreux bénévoles.

Près de 500 affiches ont été apposées dans toutes les communes environnantes dans un secteur allant du Val Joly au valenciennois. La seule journée du 4 juin a vu nos 3 colleurs d'affiche motivés, Benjamin, Cyrille et Nicolas parcourir plus de 250 km pour assurer la promotion de cet événement.



Et le 18 juin dès 8h30, tous les bénévoles ont répondu présent pour installer toutes les infrastructures (scène, régie son, branchements électriques, loges, barrières,...) malgré les nombreuses averses venant perturber leur travail mais ne leur ôtant jamais leur motivation et leur bonne humeur. Impossible de tous les nommer pour les remercier mais ils sauront se reconnaître...

EVENEMENTS MUSICAUX



Vers 19h30, le projet vit son aboutissement...
avec l'entrée sur scène d'un jeune groupe,

le **François's Silvers Band**,
venu faire monter la température (et ce fut apprécié,
sous une météo fraîche et pluvieuse...)

Puis vers 20h30, Patrice Amate et ses danseuses,
Mélanie et Aurélie, vinrent combler, auditivement
et visuellement, le public en reprenant les grands titres
des années 1960, 1970 et 1980,

« **les Années Nostalgie** »



Et, vers 21h30, le point d'orgue de la soirée :

l'entrée sur scène d' **Emile et Images**
sous les applaudissements fournis de plus de
700 spectateurs aucunement refroidis par une météo
capricieuse.

Ce fût là un moment de communion entre un public
de fans et un groupe très sympathique qui apprécie
son public nordiste.

Tous purent savourer et reprendre en chœur
des tubes comme « Les démons de minuit »,
« Capitaine abandonné », « Plus près des étoiles »,...



Ce concert s'acheva sous les applaudissements fournis
de spectateurs ravis de leur soirée qui repartirent certes
un peu mouillés (merci la pluie...) mais au combien
satisfaits de leur soirée.

Rendez-vous d'ores et déjà fixé en Juin 2012
avec au programme...

Chut...c'est un secret !





INFOS PRATIQUES



Horaires d'ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Permanence le samedi de 10 h à 12 h

Tél : 03 27 67 31 63

Fax : 03 27 67 20 62

Email : mairie.berlaimont@wanadoo.fr

Site Internet : www.berlaimont.fr

N° d'urgence :

Samu : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Urgences : 112

Pharmacies : 03 27 67 35 44

Du samedi 18 h au lundi 9 h se rendre avec l'ordonnance et une pièce d'identité au commissariat de police :
78, rue Jean Jaurès AULNOYE-AYMERIES

Médecins

Service de régulation libérale pour les soins urgents :

Un seul numéro : 03 20 33 20 33

Ce service fonctionne le week-end et les jours fériés.

Permanences en mairie :

Monsieur le Maire : le mercredi à partir de 14 h

Madame la 1^{ère} adjointe : le vendredi à partir de 14 h

L'assistante sociale : le lundi après-midi sur rendez-vous

Tél : 03 27 65 98 70

Déchèteries et encombrants

AULNOYE-AYMERIES

Été :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14 h à 18 h 45

Mercredi, samedi : 9 h à 18 h 45

Dimanche : 9 h à 11 h 45

Hiver :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13 h à 18 h

Mercredi, samedi : 8 h à 18 h

Dimanche : 9 h à 12 h



SAINT-REMY-DU-NORD

Lundi : 13 h à 18 h

Mercredi, samedi : 9 h à 18 h

Dimanche : 9 h à 12 h

Collecte des encombrants

Prochain passage : le mardi 15 novembre

Merci de ne les sortir que la veille de ce jour.

Formalités administratives

Carte nationale d'identité :

Mairie du domicile

Passeport :

Mairies : AVESNES, LE QUESNOY, MAUBEUGE, FOURMIES

Pièces à fournir, coût : renseignements auprès des mairies concernées.

Autorisation de sortie de territoire :

Mairie du domicile

Pièce d'identité

Livret de famille

CNI de l'enfant

Justificatif de domicile

Gratuit

RECENSEMENT DES JEUNES

Le recensement pour l'appel à la défense est **obligatoire** pour toutes les françaises et tous les français dès l'âge de 16 ans et ce dans un délai de 3 mois suivant cette date anniversaire ; pour les personnes ayant acquis la nationalité française entre 16 ans et 25 ans, dans le mois qui suit la date d'acquisition.

Pour effectuer cette démarche, vous devez vous présenter à la mairie de votre domicile muni(e) d'une pièce d'identité (CNI ou passeport) et du livret de famille.

CARTE D'ÉLECTEUR

Mairie
CNI ou passeport
Justificatif de domicile
Gratuit

Pour voter en 2012, inscription avant le 31 décembre 2011

En cas de déménagement, pensez à vous faire rayer des listes électorales et à vous réinscrire à la mairie de votre nouveau lieu de domicile.

Site Internet communal

Toutes les personnes et/ou toutes les associations peuvent contribuer au site Internet.

Pour cela, il suffit de nous envoyer vos articles et photos en respectant les conditions d'utilisation grâce au lien :

<http://berlaimont.fr/berlaimont/contribuer-au-site-internet.html>

Après validation de la mairie, ils seront publiés.

Don du sang : prochaines collectes
les mercredis 26 octobre et 21 décembre

REGISTRES MUNICIPAUX

Naissances

TAVERNIER Benjamin
IAZZA Nolan
DE RIDDER Alan
BASQUIN Emma
STAQUET Élana
MALAQUIN Lilou
MEIRIS COUTO Lizéa
RIVART Clara
DEBAECKER Simon
PAQUET Arthur
BERTAUX Émilien
RIGLAIRE Romy
MENSOR Aluann
HOTTELET Célia
LOPEZ Louane
TAINÉ Énalyne
UNISSART Lindsey

Mariages

NEVEUX Antoine
& CONGIN Manon
DEBOOSERE Maximilien
& POUILLY Florence
VAN VOOREN Valéry
& SOUPLÉT Caroline
MARTY Christophe
& HORAIN Marjorie
HOEL Jean-Marie
& THELLIEZ Clothilde
DUREUIL Ludovic
& DESMARECAUX Viviane
VAN TIGGELEN Patrick
& CHANSUTA Suwattana
LEMAIRE Joachim
& GAUGEZ Sandrine
FROSINI Bruno
& BOUVART Nelly

Décès

BAUDCHON Michel
GILLOT Albert
DODRE Germaine née NOWAK
PEROT Jean-Marc
BAUDCHON Gilbert
BROUTIN André
DOISON Bernard
PIGOT Jacques
POIRIER Ginette née LEBLANC
GOUDAILLIER Didier
MASSON Guy
SOUPEZ Jean
JOVENIAUX Renelde
VILLERS Lucile née RUMIGNY
CAPPELIEZ Yves
DEHOVE Philippe
FRERE Roger
GILLIART Claude
CLERFAYTS Marie-Rose née HOQUIDANT
LEFRANC Mireille née DE POLLI
HENIN Marie-Thérèse née LOUVRIER
LIMELETTE Michel
FOUCHE Joël
FREHAUT Pierre



Place du Général de Gaulle

Horaires d'ouverture

Mardi : 14 h 30 - 16 h 30
Mercredi : 9 h 30 - 11 h 30
 14 h 30 - 16 h 30
Jeudi : 9 h 30 - 11 h 30
Vendredi : 17 h - 19 h
Samedi : 9 h 30 - 11 h 30

Soyez curieux!

Venez vous **distraire**

Venez vous **informer**

Venez vous **documenter**



Heure du conte : 2^{ème} mercredi du mois



*Toute l'équipe de bénévoles
se fera un plaisir de vous accueillir
et de vous guider dans vos recherches.*



Internet : un poste multimédia

